



Bien vivre sa retraite, c'est au moins avoir les moyens d'assurer les besoins essentiels, se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer.

Bien vieillir, c'est aussi ne pas être préoccupé chaque jour par l'âge qui avance et le risque de la perte d'autonomie.

PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE :

- ✓ Il faut une loi « grand âge » pour répondre aux besoins de 1,3 millions de retraités en situation de dépendance.
- ✓ Il faut améliorer la qualité des services à domicile et l'accueil en établissement (EHPAD).
- ✓ Diminuer le reste à charge, trop élevé en EHPAD.
- ✓ L'UNSA-Retraites a adressé au Premier Ministre et à la Ministre Déléguée en charge de l'Autonomie, un courrier en ce sens avec demande d'audience.

REVALORISATION DES PENSIONS :

Le projet de loi ne prévoit pas de désindexation de nos pensions. Les retraites devraient évoluer selon le rythme de l'augmentation des prix retenus pour 2021 : 1,4 % d'inflation sur un an selon l'INSEE. L'indice des prix à la consommation est de 2,1 %.

A surveiller...

REMARQUE DU COMITE DE SUIVI DES RETRAITES :

- ✓ Baisse du niveau de vie tout au long de la vie à la retraite.
- ✓ Niveau de vie inférieur à celui des actifs, contrairement à ce qui est trop souvent répété.

NOUVELLES MENACES SUR NOTRE SYSTEME DE RETRAITES :

Si notre système de retraites est loin d'être parfait, ce système demeure relativement protecteur et équitable.

Les apprentis réformateurs qui nous vantent un système unique de retraite et qui ont si bien creusé les inégalités, feraient bien d'y réfléchir à deux fois avant de s'en prendre à un système, certes complexe, mais plutôt équitable et redistributif.

NOUVELLE CARTE D'IDENTITE :

Depuis le 2 août, la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire, est en vigueur.

Innovation principale : elle est dotée d'une puce électronique hautement sécurisée. Les cartes actuelles restent valables jusqu'en 2031.

RESULTAT D'UNE VASTE ETUDE FRANCAISE :

Être vacciné contre la COVID 19 réduit de 90 %, le risque d'hospitalisation et de décès chez les plus de 50 ans et garantit une efficacité de l'ordre de 84 % chez les 75 ans et plus.

COTISATION 2021 :

Nous vous rappelons que pour 2021, la cotisation syndicale reste fixée à **30 €uros**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir un bulletin d'adhésion.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités aura lieu le :



MARDI 23 NOVEMBRE 2021
De 9 H 30 à 12 H 30
11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET
Mail : unsaretraites@laposte.net

APPEL A VOLONTARIAT :

La section syndicale des Retraités de l'UNSA-RATP, lance un appel urgent, pour venir nous aider. Sans renfort de votre part, la section Retraités sera amenée à disparaître.

En effet, nous n'avons plus assez de volontaires pour accomplir notre travail syndical. Notre section existe depuis plusieurs années et il serait vraiment dommage qu'elle disparaisse !

LAPORTE Jean-Claude	Conducteur
THOMAS Jean-Claude	Machiniste
BREUIL Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE Philippe	Machiniste
COUDERT Bernard	Maîtrise
LANGLOIS Claude	Conducteur
LAPERSONNE Serge	Machiniste
CLAVEL Alain	Conducteur